



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- 4 OCT. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

### **Point n°9 : Conférence sur le thème de la solidarité intergénérationnelle.**

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf du mois de septembre à quatorze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Sophie AMAR  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Madame Josiane ALIX  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Monsieur Gheorghe NUNU

#### **Excusés :**

Madame Rosalie MORGADO (démissionnaire)  
Madame Asma ASHRAF  
Madame Nicole LEANDRI  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER (pouvoir donné à Mme ALIX)

#### **Absent :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 22 septembre 2022

# CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 29/09/2022

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

- 4 OCT. 2022

Délibération N°2022-39

## **OBJET : Conférence sur le thème de la solidarité intergénérationnelle**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'instruction M22 au 10 juillet 2000 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux, habilités ou non à l'aide sociale et gérés par les CCAS,

**Considérant** que le CCAS a vocation à mettre en œuvre des actions relevant de l'axe Intergénérationnel renforcé ;

**Considérant** l'usage du « Forfait Autonomie » versé chaque année le Département au CCAS au titre des actions de prévention pour les seniors ;

**Considérant** le rapport explicatif relatif à la « Conférence sur le thème de la solidarité intergénérationnelle » préalablement soumis aux administrateurs pour prise de décision ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Décide d'organiser la Conférence sur le thème de la solidarité intergénérationnelle telle que décrit dans le rapport explicatif susmentionné,

**ARTICLE 2 :** Dit que les dépenses et les recettes de cette initiative seront inscrites au budget principal du CCAS,

**ARTICLE 3 :** Autorise le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer tout acte à l'origine de ces initiatives ou qui en serait la conséquence.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

